

## DOCUMENT A CONSERVER

### L'école des chouettes

52 rue des 3 cantons  
57530 RAVILLE

Tél : 03 87 52 19 06  
[ecolederaville@gmail.com](mailto:ecolederaville@gmail.com)

**Périscolaire** : 09 67 09 46 26 mail : [periscolaire.raville@orange.fr](mailto:periscolaire.raville@orange.fr)

Afin que votre enfant profite pleinement de cette nouvelle année scolaire, nous vous communiquons quelques informations.

## NOTE DE RENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

### PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Enseignantes	niveaux	effectifs
Mme JEUDY <a href="mailto:classemadamejeudy@gmail.com">classemadamejeudy@gmail.com</a>	PS / MS	27
Mme MONET <a href="mailto:classemadamemonet@gmail.com">classemadamemonet@gmail.com</a>	MS / GS	27
Mme RENARD (directrice) Mme CHLOUP (mardi) <a href="mailto:ecolederaville@gmail.com">ecolederaville@gmail.com</a>	CP / CE 1	24
Mme ALBERT Mme CHLOUP (jeudi) <a href="mailto:classemadamealbert@gmail.com">classemadamealbert@gmail.com</a>	CE 1 / CE 2	21
Mme LEBON <a href="mailto:classemadamelebon@gmail.com">classemadamelebon@gmail.com</a>	CM 1 / CM 2	24

Mme MARRION : aide – maternelle

### Horaires de l'école :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H  
(maternelle sortie à 11 h 55 et 15 h 55)

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de votre enfant jusqu'à ce qu'il soit entré dans l'école.

Il y a un accueil 10 min avant le début des horaires de classe  
(8 H 20 et 13 H 20)

### **Fréquentation scolaire :**

En cas d'absence, nous vous demandons de prévenir le jour même, avant 8h30 soit :

- En appelant l'école ou en envoyant un mail à la maitresse
- En faisant parvenir un mot d'excuse.
- 

Les absences doivent être excusée et **motivée**.

Un certificat médical, attestant que l'enfant peut revenir en classe, est exigé en cas de maladies contagieuses (rougeole, oreillons, rubéole, diphtérie, certaines méningites, coqueluche ...)

**D'autre part, dans l'intérêt de tous, vous êtes priés de ne pas amener votre enfant lorsqu'il est malade.**

**Nous vous demandons de respecter les horaires de l'école. En effet, les retards perturbent le fonctionnement des classes.**

### **Relations parents / enseignants :**

Si vous avez des documents ou de l'argent à nous transmettre, merci de les mettre dans une enveloppe fermée avec les coordonnées de l'enfant.

Nous demandons aux parents qui sont séparés de bien vouloir nous en informer. Pensez à faire figurer chacun vos coordonnées sur les différents documents.

Si vous avez des questions, un problème au cours de l'année, n'hésitez pas à nous le signaler en nous téléphonant, en nous écrivant ou en venant nous rencontrer.

Pensez à nous signaler tout changement de situation en cours d'année (numéro de téléphone par exemple)

### **Assurance scolaire :**

Nous demandons que votre assurance couvre les sorties scolaires et extra-scolaires **(responsabilité civile et individuelle)**.

Nous serons amenés, au cours de l'année, à faire des sorties et les assurances seront obligatoires.

Merci de nous remettre, le plus rapidement possible, une attestation de votre assurance.

### **Coopérative scolaire :**

Le montant de la coopérative scolaire s'élève à 30 € pour les classes maternelles et 25 € pour les classes élémentaires. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de la verser en une fois et par chèque (à l'ordre de la coopérative scolaire).

Cet argent nous permet, entre autres, d'acheter du petit matériel pour les activités en classe et d'organiser des sorties.

### **Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :**

Les élections auront lieu mi- octobre.

Les parents souhaitant se porter candidat voudront bien s'inscrire dès que possible directement auprès de la directrice. Il faut un représentant de parents par classe.

### **Matériel :**

Pensez à inscrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.

Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas d'objets dangereux pour lui ou pour les autres, ni d'objets de valeur.

Les élèves doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition par l'école (manuels, livre de bibliothèque, locaux...)

**Parasites :**

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie, ...

Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux.

**Vacances scolaires : zone B**

Vacances de la Toussaint : du 24 octobre au 7 novembre 2022

Vacances de Noël : du 19 décembre au 3 janvier 2023

Vacances d'hiver : du 13 février au 27 février 2023

Vacances de printemps : du 9 au 25 avril 2023

Pont de l'ascension : du 18 au 22 mai 2023

Vacances d'été le 8 juillet 2023

**C'est avec plaisir que nous serons aux côtés de votre enfant cette année ; nous souhaitons qu'il soit heureux à l'école et qu'il y apprenne dans de bonnes conditions matérielles et pédagogiques.**

LES ENSEIGNANTES.